

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUIN 2025

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 13 Juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33 **Présents** : 21

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, CARPENTIER-BORTOLOTTI, AMOURI, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Madame CARTA (*pouvoir à Madame DENIS*), Monsieur CYBURSKI (*pouvoir à Monsieur BELLEGUEULE*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI*), Monsieur SANCHEZ (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame ATTEN*).

Absents excusés : Monsieur BIREMBAUT, Madame BOUCHEZ, Madame DANDOIS, Monsieur TONNEAU.

Absent : Monsieur FEDDAL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur THERY.

DELIBERATION N° 25 : CULTURE. CONCERT DU GROUPE « IL CELLO » : DÉFINITION D'UN TARIF UNIQUE.**EXPOSE DU RAPPORTEUR**

Dans le cadre de sa programmation culturelle annuelle, la commune a souhaité programmer un concert exceptionnel du groupe : « *Il Cello* », récent vainqueur de l'émission de télé-crochet : « *The Voice 2025* ».

En effet, Sébastien LONGHI, un des membres des 3 chanteurs composant ce groupe, étant Denaisien, il semblait naturel que la Ville de Denain mette à l'honneur cette formation musicale en l'accueillant au sein de son Théâtre municipal.

Un concert a donc été programmé le Vendredi 4 Juillet prochain au théâtre.

Afin de permettre un accès facilité à ce spectacle, en général et aux denaisiens en particulier, il est proposé, après avis des membres de la commission culture, de fixer un tarif d'entrée exceptionnel de **10€ (tarif unique)** pour ce dernier.

Les autres conditions d'accès exceptionnelles habituelles et contractuelles demeurent quant à elles inchangées (Ex. : *Pass culture du CCAS, invitations production, place exonérées SACEM, etc.*).

Il convient de noter qu'en cas de report éventuel du concert à une autre date, pour des raisons indépendantes de notre volonté, les conditions tarifaires prévues à la présente délibération s'appliqueraient de la même manière.

.../...

Il est donc proposé à l'Assemblée :

● **DE VALIDER** le tarif d'entrée unique de **10€**, pour le concert de « *Il Cello* » au Théâtre municipal.

● **D'AUTORISER** Madame le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

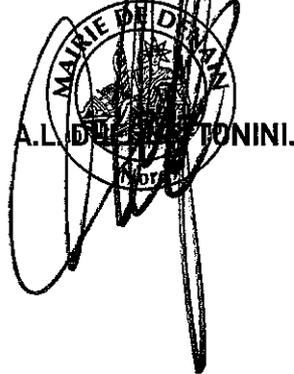
DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le Secrétaire de séance,


S. THERY.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire


A.L. DESSAINTONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....